Rapport annuel sur les langues officielles 2003-2004

Territoires du Nord-Ouest

Octobre 2004

2008-05979/

Rapport sur les langues officielles 2003-2004

Octobre 2004

Table des matières

Message du ministre 1

Introduction 3

Réalisations : Modifications à la loi 5

Réalisations : Éducation et langues officielles 9

Réalisations : Services gouvernementaux et langues officielles 17

Réalisations : Partenariats avec les communautés linguistiques 21

Évaluation et efficacité des programmes et politiques du GTNO 25

Conclusion 29

Postface 31

Annexe 1 : Langues officielles des Territoires du Nord-Ouest 33

Annexe 2 : Financement total des langues officielles du GTNO 39

L'honorable Charles Dent
Ministre responsable des langues officielles

Je suis heureux de présenter le premier rapport annuel du ministre responsable des langues officielles du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, comme l'exige la loi révisée. La promotion et le maintien de nos langues sont essentiels pour garantir que tous les gens du Nord puissent vivre pleinement leur identité culturelle. La connaissance de sa langue et de sa culture représente un point de départ essentiel pour apprendre, croître et bien se sentir toute la vie.

L'année précédente a été marquée par le changement. À titre de ministre responsable des langues officielles, j'ai eu l'honneur et le privilège de diriger la mise en œuvre de plusieurs nouvelles initiatives dans la foulée de l'adoption du projet de loi 31 en octobre 2003, à savoir la *Loi modificative de la Loi sur les langues officielles*, laquelle comportait la désignation de nos onze langues officielles : l'anglais, le chipewyan, le cri, l'esclave du Nord, l'esclave du Sud, le français, le gwich'in, l'inuinnaqtun, l'inuktitut, l'inuvialuktun et le tlicho.

Comme ces modifications de la loi sont entrées en vigueur alors que l'exercice financier allait prendre fin dans quelques mois, il a fallu travailler fort pour mettre ces changements en œuvre. Depuis la date de ce rapport, nous avons finalisé l'établissement de nos deux nouveaux conseils, le Conseil des langues officielles et le Conseil de revitalisation des langues autochtones. Les membres de ces conseils ont été nommés par leurs communautés linguistiques respectives et prévoient tenir leur première réunion en octobre 2004. J'attends avec impatience les réalisations à venir.

J'aimerais remercier tous les bénévoles, aînés et enseignants qui ont apporté une contribution considérable à l'épanouissement de nos langues nordiques. Votre participation, votre dévouement et votre collaboration sont des ingrédients essentiels pour concrétiser l'héritage de nos langues aux générations futures.

Grâce à l'évaluation ouverte de nos programmes, nous sommes en mesure de souligner nos réussites et d'identifier les dossiers où il y a matière à amélioration. Au nom du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, je dépose le *Rapport annuel sur les langues officielles 2003-2004*.

Charles Dent

L'honorable Charles Dent
Ministre responsable des langues officielles

Introduction

Le 30 septembre 2003, le document de réaction du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) au rapport final du Comité spécial de révision sur la *Loi sur les langues officielles* a été déposé devant l'Assemblée législative. Il comprenait l'engagement d'apporter des modifications à la *Loi sur les langues officielles* qui ont été adoptées par la suite par la 14e Assemblée législative en octobre 2003. La mise en œuvre de ces modifications a été exécutée ou est en cours d'exécution. La description complète de ces modifications se trouve dans la première partie de ce rapport.

De plus, la préparation même d'un rapport annuel est devenue une exigence statutaire : selon l'article 27 (1) de la *Loi sur les langues officielles* révisée de 2003, le ministre « prépare, pour chaque exercice, un rapport annuel portant sur les langues officielles qui comprend notamment :

(a) une évaluation de l'état de chaque langue officielle basée sur les renseignements dont il dispose; (Annexe 1);

(b) une évaluation de l'efficacité des politiques et des programmes des institutions gouvernementales, y compris une analyse des dépenses afférentes aux programmes; et

(c) un rapport des activités du Conseil des langues officielles et du Conseil de revitalisation des langues autochtones. »

Le *Rapport annuel sur les langues officielles 2004-2004* du GTNO satisfait aux exigences statutaires décrites ci-dessus et comprend, de plus, une mise à jour sur les sujets suivants :

- l'établissement de deux (2) conseils linguistiques;
- les réalisations en matière d'éducation et à l'échelle du GTNO sur l'exécution de programmes et la prestation de services en langues autochtones et en français;
- les partenariats avec les communautés de langues autochtones et française, de même que leurs activités; et
- une discussion découlant d'évaluations des programmes et services pertinents du GTNO.

Le rapport décrit les nombreux changements qui ont été adoptés et mis en œuvre dans le secteur des langues officielles pour l'exercice financier 2003-2004. En raison de l'envergure des modifications adoptées et apportées à la loi durant la dernière portion de l'exercice financier, il n'est pas surprenant que, dans plusieurs cas, la mise en œuvre complète ne puisse avoir lieu avant l'année

2004-2005. Le rapport fait ressortir ce qui a été réalisé à ce jour, de même que les secteurs pour lesquels les mesures doivent être exécutées en 2004-2005 et après.

Alors que le présent rapport représente un aperçu annuel des activités financées par le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, il faut aussi signaler que, en vertu de l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones aux Territoires du Nord-Ouest, un rapport d'activités complet est préparé sur une base annuelle pour rendre des comptes sur l'emploi des fonds alloués par le gouvernement fédéral en vertu de cet accord.

Réalisations : Mise en œuvre des modifications à la loi

Réaction du GTNO au rapport du Comité spécial sur la révision de la *Loi sur les langues officielles*

Durant l'année 2003-2004, le GTNO a pris le temps d'étudier les constats du Comité spécial de révision sur les langues officielles et d'y réagir, grâce à un document intitulé *Réaction au rapport final du Comité spécial sur la révision de la Loi sur les langues officielles*, déposé devant l'Assemblee législative en octobre 2003 et distribué publiquement. Ce document contenait des réponses détaillées à chacune des 65 recommandations émises par le Comité spécial plus tôt durant l'année 2003 et indiquait l'engagement du GTNO à agir.

Une *Loi sur les langues officielles* aux TNO révisée

Le rapport du Comité spécial avait pour recommandation primordiale que des modifications importantes soient apportées à la *Loi sur les langues officielles*, notamment sur la façon dont elle est administrée et sur les rôles respectifs du gouvernement territorial, de l'Assemblée législative et du commissaire aux langues officielles en matière d'appui, de promotion et de préservation des langues officielles dans les Territoires du Nord-Ouest.

En réaction à ce rapport, l'Assemblée législative a adopté le projet de loi 31, ou *Loi modificative de la Loi sur les langues officielles*, qui comprenait les modifications suivantes :

- veiller à ce que l'esclave du Nord, l'esclave du Sud, l'inuinnaqtun et l'inuvialuktun soient enchâssés à titre de langues officielles;
- établir un Conseil des langues officielles et un Conseil de revitalisation des langues autochtones, déterminer les mécanismes pour en nommer les membres et définir leur mandat;
- déterminer les mécanismes de nomination, de démission, de suspension et de licenciement du commissaire aux langues officielles et de nomination d'un commissaire aux langues officielles par intérim ou d'un commissaire spécial aux langues officielles lors de situations précises. Il faut souligner que la mise sur pied de deux conseils linguistiques permettra au commissaires aux langues officielles de se consacrer avec plus d'efficacité au rôle d'ombudsman qui est dévolu par les faits à son bureau;

- mettre sur pied de nouvelles administrations ayant pouvoir de réglementation;

- nommer un ministre responsable des langues officielles ayant la responsabilité de l'application de la loi et de « l'élaboration et de la coordination générale des politiques et programmes du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest qui sont reliés aux langues officielles ».

Établissement du Conseil des langues officielles et du Conseil de revitalisation des langues autochtones

La *Loi sur les langues officielles* révisée prévoit l'établissement de deux conseils consultatifs, le Conseil des langues officielles et le Conseil de revitalisation des langues autochtones, et stipule qu'ils doivent être en mesure d'accomplir les tâches reliées à leur mandat durant l'exercice financier 2005-2005.

Le Conseil des langues officielles comprend des représentants de toutes les communautés de langues officielles des Territoires du Nord-Ouest, soit l'anglais, le chipewyan, le cri, l'esclave du Nord, l'esclave du Sud, le français, le gwich'in, l'inuinnaqtun, l'inuktitut, l'inuvialuktun et le tlicho. Le mandat de ce conseil comprend les tâches suivantes :

a) examiner les droits et le statut de chaque langue officielle et leur usage dans l'administration et la prestation des services par les institutions gouvernementales et peut, dans le cadre de cet examen, évaluer les dispositions, l'application et l'efficacité de la *Loi sur les langues officielles* »; et

b) « conseiller le ministre et lui faire des recommandations relativement à toute question visée par son examen ». [*Loi sur les langues officielles*, article 29 (1)]

Le Conseil de revitalisation des langues autochtones comprend des représentants de toutes les communautés de langue autochtone des TNO, soit l'anglais, le chipewyan, le cri, l'esclave du Nord, l'esclave du Sud, le français, le gwich'in, l'inuinnaqtun, l'inuktitut, l'inuvialuktun et le tlicho. Le mandat de ce conseil comprend les tâches suivantes :

a) « examiner les programmes et les initiatives des collectivités, des institutions gouvernementales et des autres organismes ou institutions qui préservent les langues autochtones, en font la promotion et les revitalisent et peut, dans le cadre de cet examen, évaluer les dispositions, l'application et l'efficacité de la *Loi sur les langues officielles*l »; et
b) « conseiller le ministre et lui faire des recommandations relativement à toute question visée par son examen ». [*Loi sur les langues officielles*, article 31 (1)]

De plus, le texte de la *Loi sur les langues officielles* de 2003 prévoit des dispositions permettant au Conseil exécutif de déterminer, par règlement, les personnes, les institutions ou les organismes qui peuvent agir à titre de représentants des communautés linguistiques désignées au sein des deux conseils linguistiques.

À la suite de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* révisée en novembre 2003, le GTNO a communiqué avec toutes les communautés de langues officielles pour les informer de l'établissement imminent des deux nouveaux conseils et les inviter à soumettre la candidature de représentants. Simultanément, le processus d'élaboration des règlements de chacun des conseils a été engagé.

Réalisations : Éducation et langues officielles

Aperçu

Au nom du GTNO, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation signe l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones aux Territoires du Nord-Ouest et en administre le financement.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation assume la responsabilité de nombreux programmes relatifs aux langues, par l'entremise d'initiatives en éducation et en culture, de même que les services de traduction en français pour tous les ministères, institutions et organismes du GTNO.

Programmes de foyers de revitalisation linguistique - Petite enfance

Pour reconnaître l'importance de la revitalisation linguistiques dans les TNO, des programmes de foyers de revitalisation linguistique ont été inclus dans le *Plan d'action lié au développement de la petite enfance* pour la période 2001-2004, sous l'égide du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Ces foyers de revitalisation linguistiques sont des programmes d'immersion précoce qui visent à restaurer et perfectionner l'usage des langues autochtones chez les jeunes enfants, mais aussi chez leurs parents et d'autres membres de leur famille. À l'évidence, la participation de la communauté et des parents est essentielle à la réussite de ces foyers linguistique. La promotion d'une langue et d'une culture autochtones par des locuteurs maîtrisant bien cette langue au sein des programmes destinés à la petite enfance en sont des éléments clés. Dans le cadre de ces programmes, les enfants sont quotidiennement exposés au vocabulaire et au concepts de la vie de tous les jours, de même qu'aux pratiques traditionnelles s'actualisant dans leur langue autochtone d'origine.

La vision qui a orienté le développement des programmes de foyers de revitalisation linguistique dans les TNO est fondée sur des recherches qui ont été effectuées à deux niveaux. Premièrement, au printemps 2002, on a effectué une étude sur les modèles de foyers de revitalisation linguistique et de programmes d'acquisition du langage chez les adultes qui donnent de bons résultats. Deuxièmement, on a recueilli des données détaillées, communauté par communauté, sur l'acquisition des langues autochtones et les ressources existantes valables tant pour les adultes que pour les jeunes enfants.

En 2004-2004, le GTNO a financé 18 programmes visant les communautés linguistiques où l'on parle le chipewyan, le cri, l'esclave du Nord, l'esclave du Sud, le gwich'in, l'nuinnaqtun, l'nuvialuktun et le tlicho. Parmi les critères retenus pour la mise en œuvre de ces programmes, il faut signaler l'existence d'un centre de services à la petite enfance bien établi, de même qu'une communauté solidaire et un appui parental solide.

Afin de faciliter ce processus, 25 employés des programmes de foyers de revitalisation linguistique ont reçu de la formation sur le développement langagier en 2003-2004. De plus, on a offert des cours de langues autochtones à tous les prestataires de soins adultes, les employés, les parents et d'autres personnes. Des ressources didactiques sur les savoirs traditionnels ont été élaborées et des activités traditionnelles telles que des jeux, le jeu de tambour et les contes ont été organisées. Enfin, des groupes de concertation comprenant des aînés et d'autres membres de la communauté ont été organisés afin de coordonner les efforts de la communauté en matière de revitalisation linguistique et pour accroître la participation aux programmes de foyers de revitalisation linguistique. Afin d'appuyer encore plus ces programmes, plusieurs livres destinés à des enfants d'âge préscolaire ont été publiés par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation en chipewyan, en esclave du Nord, en esclave du Sud et en tlicho, à titre de matériel didactique.

Conformément à l'évaluation effectuée tous les ans pour le Plan d'action lié au développement de la petite enfance, on a élaboré des questionnaires qui ont été utilisés pour recueillir des données de base sur les participants à ces programmes de foyers de revitalisation linguistique.

Centres d'enseignement et d'apprentissage

Les centres d'enseignement et d'apprentissage appuient les programmes de langues autochtones dans les écoles des Territoires du Nord-Ouest; élaborent du matériel et des ressources pour l'enseignement des langues autochtones dont des livres de contes, des dictionnaires et des vidéocassettes; font la traduction du matériel didactique; et peuvent offrir des cours d'alphabétisation au personnel enseignant. Les priorités de chaque centre d'enseignement et d'apprentissage sont fondées sur les besoins et les dossiers d'intervention identifiés par le Conseil scolaire de division pertinent. Ces priorités peuvent inclure des spécialistes de questions linguistiques, des traducteurs, des interprètes, des spécialistes d'élaboration de programmes d'études, des chercheurs, des rédacteurs et des illustrateurs. En 2003-2004, les communautés suivantes comptaient un Centre d'enseignement et d'apprentissage en activité : Fort McPherson (gwich'in), Inuvik (inuvialuktun), Norman Wells (esclave du Nord) et Fort Simpson (esclave du Sud).

Le personnel de ces centres a poursuivi les activités de mise en œuvre des programmes Inuuqatigiit (1996), Dene Kede maternelle-6e année (1993), Dene Kede 7e année (2002) et Dene Kede 8e année (2003). Certains employés ont également pris part à la révision du programme d'études nordiques 10e année, dans la réunion la plus récente a eu lieu en janvier 2004.

Le personnel des centres d'enseignement et d'apprentissage ont aussi participé à des consultations sur l'élaboration d'un site Web de ressources didactiques sur les langues autochtones dont le lancement est prévu pour l'été 2004. Au cours des dernières années, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation ECE a offert des sessions de formation pour appuyer l'élaboration de ressources en didactique des langues. De plus, il s'est tenu des discussions sur les rôles et les responsabilités des centres d'enseignement et d'apprentissage en vue d'une harmonisation de leurs activités à l'échelle des TNO. Comme les centres d'enseignement et d'apprentissage jouent un rôle important en matière de renouveau et de renforcement des programmes de langues autochtones aux TNO, leur expansion demeure l'un des buts du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Écoles - Éducation et programmes d'études (maternelle – 9e année)

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation s'engage à poursuivre l'élaboration d'un programme général de langues autochtones en tant que langues secondes. Sa conception pourra servir de modèle à adapter à d'autres langues autochtones éventuellement.

En 2003-2004, un accord de contribution a été ratifié avec le Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta pour élaborer un prototype de programme d'études en langue seconde. Par conséquent, après des recherches exhaustives, la section d'introduction, les fondements pédagogiques et le cadre organisationnel de ce programme ont été élaborés en fonction de la philosophie de deux programmes de langue et de culture autochtones, le *Dene Kede* et l'*Inuuqatigiit*. Les descriptions thématiques des groupes des paliers primaire et élémentaire ont été préparées et on a tenu des consultations sur le programme avec le personnel des centres d'enseignement et d'apprentissage. L'élaboration des résultats d'apprentissage, de contenu linguistique, de stratégies d'enseignement et d'activités scolaires a débuté pour le gwichi'in et l'inuvialuit. On s'attend à ce que ce travail d'envergure se poursuive en 2004-2005. Il sera accompagné d'un examen des autres groupes linguistiques pour garantir la compatibilité du prototype.

Éducation en français langue maternelle et en français langue seconde

Dans le cadre de l'Accord relatif aux langues officielles dans l'enseignement avec Patrimoine Canada, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation offre l'éducation en français langue maternelle et en français langue seconde, grâce à du financement visant l'embauche de personnel supplémentaire, l'acquisition de ressources, le perfectionnement professionnel continu du personnel et les activités culturelles au sein de l'école.

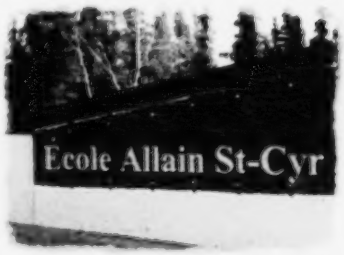

En 2003-2004, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a offert de la formation à des enseignants des programmes francophones et d'immersion française (cours de français, études françaises et sciences humaines). On a également acheté des ressources didactiques pour les élèves de la 1re à la 9e année, afin de poursuivre la mise en œuvre dans chacun de ces domaines. De plus, on a organisé des ateliers de francisation à l'intention des enseignants des écoles francophones, grâce à une trousse pancanadienne élaborée par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC). Cette trousse fournit au personnel l'information et les outils nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs spécifiques des ayants droit francophones qui sont peu conversant en français.

On a alloué des fonds pour les projets spéciaux aux Conseils scolaires de division (CSD) et à certaines administrations scolaires de district, c'est-à-dire des sorties éducatives, l'achat de logiciel et de matériel informatique français et l'adaptation et l'élaboration de ressources pédagogiques. La Commission scolaire francophone de division a également reçu du financement lui permettant de rallonger les heures d'ouverture de la bibliothèque, afin d'en garantir l'accès aux élèves, aux parents et au public au-delà des heures d'école.

On a accordé des fonds supplémentaires au Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta pour appuyer l'augmentation du programme d'immersion française. Cela a donné, en 2003-2004, la possibilité à des élèves d'Inuvik de fréquenter un programme d'immersion française de la maternelle à la 2e année. Dans le cadre de cette même entente de financement, la Commission scolaire francophone de division a également appuyé son programme de francisation à l'École Boréale de Hay River.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation poursuit son partenariat avec Patrimoine Canada pour cofinancer la construction d'installations scolaires destinées aux francophones en milieu minoritaire. La première d'un projet de ce type a été menée à terme à Hay River en 2003-2004 et le début des travaux de construction est prévu pour 2004-2005.

Institution de leadership en éducation autochtone

L'Institut de leadership en éducation autochtone, qui est financé par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, a pour but d'élaborer des stratégies proactives pour encourager et soutenir les langues et les cultures autochtones en éducation. À ce titre, le travail de l'Institut de leadership en éducation autochtone est étroitement lié à un certain nombre de recommandations portant sur l'augmentation et l'amélioration de l'enseignement en langue autochtones décrites dans le rapport final du comité spécial sur la révision de la *Loi sur les langues officielles*.

Une réunion a eu lieu à Inuvik en novembre 2003. Un échantillon représentatif de 19 participants autochtones y assistait, notamment des administrateurs, des membres de conseil d'administration de CSD et de ASD et des éducateurs. La réunion a fait ressortir le besoin de recruter et de retenir un plus grand nombre d'autochtones dans tous les secteurs de l'éducation, en raison de son caractère essentiel pour établir et étayer un système scolaire fermement ancré dans les langues et les cultures des divers peuples autochtones des TNO.

L'un des grands défis de l'avenir est de veiller à ce que l'institut puisse continuer à servir de forum de discussion sur les grands dossiers prioritaires en éducation, d'un point de vue autochtone et, éventuellement, puisse élaborer une optique d'analyse d'élaboration de politiques et de programmes visant un enseignement en langue autochtone et basé sur la culture autochtone. Depuis décembre 2003, un petit groupe de travail de l'institut a donné des précisions d'orientation pour s'assurer que les programmes de formation du personnel enseignant aient une bonne base sur les points de vue autochtones.

Programme de moniteurs de langue et de culture autochtones du Collège Aurora

Un programme de moniteurs de langue et de culture autochtones d'une durée de un an est présentement offert à temps partiel dans le cadre d'un partenariat entre le Collège Aurora et les conseils scolaires de divsion régionaux. Le programme, qui combine des cours théoriques et des stages pratiques supervisés, a connu un très grand succès au cours des dernières années. La structure à temps partiel du programme a permis de satisfaire les besoins de formation particuliers à chaque région et groupe linguistique.

Les diplômés de ce programme sont admissibles au brevet du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation pour enseigner un programme de langues autochtones de la maternelle à la 12^{e} année dans les écoles des TNO. Ce programme du Collège Aurora

permet donc d'augmenter le nombre de moniteurs de langues autochtones qualifiés aux TNO et de miser sur les compétences, les connaissances et kes réseaux de ceux qui occupent déjà un poste de ce domaine très spécialisé.

En 2003-2004, on a offert des cours dans le delta de Beaufort, la région du Deh Cho, le territoire tlicho, dans le Sahtu, et pour la première fois, dans la région du South Slave. Au total, sept cours ont été offerts à 45 participants.

Éducation des adultes – Programme d'études du déné langue seconde

En 2003-2004, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a communiqué avec l'Institut culturel déné pour élaborer un programme d'études du déné langue seconde à l'intention des adultes et pouvant être adapté à chaque langue dénée des Territoires du Nord-Ouest.

L'Institut culture déné a réagi de manière positive et a engagé le processus en consultant les aînés et d'autres spécialistes des questions linguistiques lors d'un atelier de deux jours spécialement organisé pour l'occasion. L'institut a également organisé une vite dans un centre du Yukon, consulté un linguiste sur les structures et la terminologie et, enfin, a revu et adapté les objectifs et les normes du cadre commun des programmes d'études des langues et des cultures autochtones afin d'élaborer des niveaux de normes en déné langue seconde. De nombreuses ébauches, dont une liste de vocabulaire pour l'initiative Dene Zhatie et des plans de cours ont été élaborés et distribués pour commentaires à des spécialistes de toutes les régions visées.

Programme d'études en langue autochtone maternelle

In 2003-2004, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation et le Collège Aurora ont débuté l'élaboration et la prestation pilote d'un cours destinés aux locuteurs du tlicho langue maternelle. Le but de ce cours de tlicho est de familiariser à l'apprentissage d'une langue autochtone et à l'acquisition d'habiletés en alphabétisation au moyen de l'art dramatique et de la créativité. Le projet a impliqué un partenariat étroit entre le Collège Aurora et la communauté de Rae-Edzo. Ce cours exploite des cours d'introduction déjà existants et peut être adapté à toutes les langues officielles des TNO.

Conseil ministériel sur l'alphabétisation

Le Conseil ministériel sur l'alphabétisation a été établi en 2001 à titre d'organisme consultatif auprès du ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation. En plus de conseiller sur la mise en œuvre de la Stratégie en matière d'alphabétisation des TNO, le conseil offre aussi un forum public sur les questions d'alphabétisation et émet, par l'entremise du ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, des recommandations à l'intention du GTNO sur des enjeux en alphabétisation, tout en encourageant l'échange d'information et le dépistage de problèmes d'alphabétisation.

Le conseil est formé de représentants d'organismes autochtones et de communautés de langues officielles des TNO; d'un étudiant du programme d'alphabétisation et de formation de base des adultes; de représentants du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, de conseils d'éducation et d'organismes non gouvernementaux. En 2003-2004, le conseil s'est réuni à deux reprises et a soumis 15 recommandations au ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation sur des questions telles que l'organisation des programmes d'alphabétisation et l'allocation de ressources financières à la Stratégie d'alphabétisation. Comme à toutes les années, trois Prix du mérite en alphabétisation ont été décernés en reconnaissance de contributions exceptionnelles en alphabétisation ou à la promotion dans ce domaine.

Prix « Promotion des langues »

Comme dans le passé, on a souligné en 2003-2004 le dévouement d'individus et d'organismes, de même que leurs efforts de promotion et d'enseignement de leur langue à titre bénévole. Les nominations reçues ont été envoyées à chaque communauté linguistique, pour qu'elle indique au ministre responsable des langues officielles la personne devant recevoir cette distinction. Les neuf récipiendaires de 2003 ont reçu un prix et un modeste cachet.

Le GTNO poursuit son engagement à reconnaître les réalisations de toutes les personnes qui travaillent avec acharnement à la survie de leur langue. Néanmoins, on prévoit réévaluer la nécessité de ce prix particulier, particulièrement à la lumière de son chevauchement apparent avec d'autres distinctions, dont le Prix du mérite en alphabétisation.

Réalisations : Services gouvernementaux et langues officielles

Communications avec le public

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, de par sa section des langues officielles, collabore étroitement avec les ministères, les conseils et les organismes du GTNO afin d'assurer la mise en œuvre efficace de la Politique et des lignes directrices en matière de langues officielles, conformément à la *Loi sur les langues officielles* et les règlements.

Le GTNO s'engage à offrir des services et des publications gouvernementaux dans les langues officielles des TNO et à en faire la promotion.

- L'Assemblée législative fait tout les efforts possibles pour offrir une télédiffusion des échanges de l'Assemblée dans le plus grand nombre de langues autochtones qui soit réalisable. Cette couverture s'étend à toutes les régions des TNO et est offerte par rotation afin d'assurer l'équité de prestation de ce service par rapport à toutes les langues officielles. Ce service s'ajoute à l'interprétation en langues autochtones fournie aux députés par des interprètes du secteur privé durant les séances de l'Assemblée législative.

- Le ministère de la Justice s'assure que les projets de loi, les lois, les règlements et les publications de la Gazette des TNO sont traduits en français, tel que stipulé par la loi.

- Les services de traduction et d'interprétation en français et en langues autochtones sont offerts dans le système des tribunaux des TNO;

- En 2003-2004, la section des langues officielles du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a traduit en français plus de 800 000 mots pour les ministères, les conseils et les organismes du GTNO;

- Grâce à l'utilisation d'entreprises privées, les ministères, les conseils et les organismes du GTNO ont assuré la traduction de documents en langues autochtones;

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux, tout comme les administrations régionales des services de santé et des services sociaux,

a offert des services soit sous forme de services directs offerts par des employés bilingues ou sous forme de services d'interprétation et d'animation en français ou en langues autochtones.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a mené la création de nouvelles initiatives et d'amélioration d'initiatives en 2003-2004. Il a mis en œuvre la planification et l'élaboration d'une ligne Info Soins aux TNO, un nouveau service infirmier téléphonique confidentiel offert 24 heures sur 24 qui sera disponible à tous les résidents des TNO. Ce service d'information sur la santé sera offert par du personnel infirmier bilingue (français et anglais) autorisé à exercer aux TNO. Il sera aussi offert dans toutes les langues autochtones officielles des TNO, par l'utilisation d'interprètes.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux continue d'appuyer le programme en soins infirmiers du Nord et le programme du personnel infirmier praticien, lesquels connaissent beaucoup de succès. Le programme du personnel infirmier praticien, qui est financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, est offert par le Collège Aurora. Le programme en soins infirmiers du Nord, qui est financé par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, est aussi offert par le Collège Aurora. Grâce à des bourses et à des programmes de mentorat, le ministère de la Santé et des Services sociaux continue d'appuyer les étudiants inscrits à ces programmes.

Une partie intégrante de ces deux programmes en soins infirmiers sont les stages cliniques offerts par les administrations régionales des services de santé et des services sociaux dans des hôpitaux, des cliniques, au domicile des patients et à d'autres endroits. Cette initiative permet aux autochtones de faire des études et de suivre de la formation pour devenir professionnels de la santé. Elle permet ainsi une meilleure intégration des langues et des cultures autochtones dans le système des services sociaux et de santé.

Centre de services à guichet unique

Le GTNO a commencé à explorer la possibilité d'offrir une vaste gamme de programmes et services du GTNO en français à un seul emplacement.

Le projet fait suite à une étude entreprise en 2002-2003 par l'*Association franco-culturelle de Yellowknife* (AFCY) qui était financée en partie par le GTNO. Cette première étude a examiné la faisabilité d'un centre culturel et communautaire francophone qui comprendrait un centre de services gouvernementaux.

En décembre 2003, un contrat a été attribué pour identifier, au moyen de consultations avec la communauté francophone et les ministères et organismes gouvernementaux, les services particuliers qui pourraient être offerts dans un centre de services à guichet unique. On prévoit terminer l'étude à l'automne 2004.

Développement de la petite enfance

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation et le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaissent l'importance d'encourager et de favoriser l'acquisition des compétences linguistiques en français et en langues autochtones dès le jeune âge.

En septembre 2001, les ministères ont lancé conjointement le Cadre d'intervention pour le développement de la petite enfance qui comprend une gamme d'initiatives appuyant l'apprentissage des langues officielles par et pour les gens du Nord de tout âge. Les activités comprennent des messages d'intérêt public multilingues pour promouvoir un mode de vie sain; un total de 650 sacs à dos incitant à la lecture en famille ont été distribués aux parents en 2003-2004 pour les aider à lire à leurs jeunes enfants dans leur langue autochtone d'origine, en français ou en anglais; et une vidéo sur l'art d'être parents conçue pour être présentée dans les salles d'attente des centres de santé et utilisée lors des programmes de visites à domicile.

Réalisations : Partenariats avec les communautés linguistiques

Programme communautaire sur les langues autochtones

Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a appuyé les communautés de langues autochtones dans la conception et la mise en œuvre de leurs plans linguistiques stratégiques. Des accords de contribution allouent du financement annuel selon les fonds disponibles et la présentation de plans d'action annuels. En 2003-2004, cela s'est traduit par environ 85 activités financées dans sept communautés linguistiques autochtones.

En 2003-2004, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a aussi offert de la formation et du soutien aux communautés linguistiques autochtones pour la mise à jour et la révision de leurs plans linguistiques et pour la création d'un système de rapports communs qui intègre les activités et les résultats. L'objectif est de s'assurer que les communautés linguistiques autochtones exercent plus de contrôle sur leurs programmes et activités, ce qui comprend les outils nécessaires pour faire un rapport exact sur les résultats et indiquer le taux de réussite. Il est également important de soutenir les efforts des coordonnateurs des langues autochtones pour offrir de la formation, de l'information et du soutien aux plus petites communautés linguistiques dans leurs régions.

Programme d'alphabétisation en langues autochtones

Le programme d'alphabétisation en langues autochtones est géré par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation et a pour objectif d'améliorer les niveaux d'alphabétisation aux TNO et d'augmenter la conscientisation sur l'importance de l'alphabétisation en langues autochtones.

En 2003-2004, le financement a été attribué à des régions linguistiques, notamment, pour le chipewyan, le cri, l'esclave du Nord, l'esclave du Sud, le gwich'in, l'inuvialuit et et le tlicho. Un total de 45 activités ont été financées, allant d'un projet d'ethnobotanique, d'une vidéo pour enfants à du financement pour un centre de ressources linguistiques. Pour être admissibles au financement, les projets doivent porter sur l'alphabétisation communautaire et familiale et contribuer à l'alphabétisation dans son sens le plus large, soit :

> « la capacité d'une personne à écouter, parler, lire, écrire, représenter, calculer et résoudre des problèmes dans l'une ou plusieurs des langues officielles des TNO à des niveaux de compétence nécessaires au fonctionnement en famille, dans la communauté et au travail. »

Le programme des noms de lieux géographiques

Le programme des noms de lieux géographiques aide les communautés à recevoir une reconnaissance officielle pour les noms de lieux traditionnels aux TNO. Le site Web du Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles (CPSPG) contient une base de données consultable de plus de 8 000 entrées. La plupart d'entre elles sont des noms de lieux en langues autochtones. Des noms supplémentaires sont ajoutés quand les communautés les présentent et quand ils sont acceptés. En 2003-2004, une moyenne de 400 recherches mensuelles ont été effectuées dans la base de données des noms de lieux géographiques.

En 2003-2004, la communauté de Holman a continué à travailler à plus de 200 noms de lieux innuinaqtun dans la zone d'utilisation des terres traditionnelles. Aussi, la Première nation des Dénés Yellowknives a collaboré, avec le CPSPG, à un projet de numérisation des données d'utilisation des terres traditionnelles, y compris les noms de lieux. Enfin, le site Web du CPSPG s'est élargi avec l'ajout d'un programme intitulé « Exposition virtuelle sur les noms de lieux inuvialuit » qui explore, grâce à un « voyage » virtuel multimédia, 22 noms de lieux traditionnels (http://pwnhc.ca/inuvialuit/).

Langues autochtones et archives

En 2003-2004, le CPSPG a catalogué et numérisé plusieurs de ses vastes collections d'enregistrements sonores de langues autochtones afin d'en améliorer l'accès au public. Ces collections comprennent des histoires en esclave du Nord, en gwich'in et inuvialuktun, des entrevues et des enregistrements recueillis en 1960 et en 1970 par les missionnaires oblats et le Comité d'étude des droits des Autochtones, ainsi que des chansons de 1950 en esclave du Nord enregistrés par le père René Fumoleau.

Le CPSPG continue aussi son partenariat avec le Centre de ressources culturelles inuvialuit afin de concevoir des programmes de patrimoine linguistique inuvialuit sur le site Web « Leçons de la nature ». En plus de la création de

l'exposition virtuelle sur les noms de lieux, le travail sur la création de modules supplémentaires, y compris « Voyage à Kitigaaryuk », a commencé en 2003-2004.

Projet du site Web sur les langues autochtones

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation entreprend en ce moment la conception d'un site Web dédié au soutien et à la promotion du travail des communautés de langues autochtones aux TNO. On s'attend à ce que ce site Web agisse à titre de portail dirigeant les chercheurs vers les ressources d'information désirées. Le site Web permettra aussi aux membres des communautés linguistiques d'ajouter des liens. .

En 2003-2004, l'équipe de projet, dirigée par le directeur de la division de la culture et du patrimoine a été créée et son mandat a été accepté. En accord avec le plan d'activités du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, des consultations ont eu lieu avec le ministère et une base de données a été conçue. Un prototype de site Web a été créé et des présentations ont été organisées pour les membres des communautés linguistiques autochtones qui étaient invités à donner leurs commentaires.

Programme de diffusion autochtone

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation offre du financement à la Société des communications autochtones (SCA) pour appuyer la programmation linguistique autochtone au poste radiophonique CKLB et la réalisation de programmation télévisuelle diffusée sur les ondes du Réseau de télévision des peuples autochtones (RTPA). Le service radiophonique de la SCA reçoit du financement de base pour subvenir aux besoins des diffuseurs et des opérateurs autochtones travaillant en quatre langues dénées différentes. Le financement de base offert à la Inuvialuit Communications Society (ICS) soutient la production des émissions de télévision *Tamapta* et *Suangaan*, toutes deux diffusées sur les ondes du RTPA. .

Les réalisations en 2003-2004 comprennent la couverture par la SCA des activités de la Journée nationale des Autochtones; la couverture en direct par CKLB de la réunion de leadership dené à Aklavik; deux contrats importants remis à des organismes autochtones locaux pour la production de messages d'intérêt public; la publication du journal *Tusaayaksat*; et les travaux d'envergure liés à la production des deux émissions diffusées sur le RTPA.

Agrément des traducteurs et interprètes autochtones

En 1997, le GTNO a privatisé ses services d'interprétation et de traduction autochtones. Depuis ce temps, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation travaille avec un comité de représentants de l'industrie, d'éducateurs et d'utilisateurs de service afin de créer un code déontologique, des normes professionnelles et un processus d'agrément pour les interprètes et les traducteurs. Toutefois, pour obtenir la reconnaissance de cette profession de la part du Conseil sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions, il était nécessaire d'établir des normes linguistiques et de concevoir des examens. Puisque les communautés linguistiques sont les mieux placées pour faire ce travail, le ministère a communiqué avec un certain nombre de groupes afin d'élaborer un projet pilote qui y travaillera.

En 2002, le gouvernement territorial Akaitcho s'est donné comme défi d'élaborer des normes et des examens pour le chipewyan. Les examens ont été remis au GTNO en mars 2004 et on prévoit que les examens des interprètes et traducteurs de chipewyan commenceront durant l'année financière 2004-2005.

Quand le processus complet du chipewyan sera terminé, le GTNO communiquera avec d'autres communautés en 2004-2005 pour entreprendre le processus d'agrément de leurs interprètes et traducteurs, en utilisant les documents du chipewyan comme point de départ.

Soutien accordé à la communauté francophone

En 2003-2004, le GTNO a maintenu son soutien envers la communauté francophone des TNO grâce à du financement offert par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation en vertu du Programme de développement culturel communautaire. Par conséquent, la Fédération Franco-TéNOise (FFT) a été en mesure de financer elle-même une gamme d'activités sociales et culturelles organisées par le journal communautaire *L'Aquilon*, la radio Taïga, les associations francophones aux TNO et la garderie Plein Soleil

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a aussi offert du financement direct à l'Association Franco-culturelle de Yellowknife, afin de coordonner l'élaboration de plans pour un centre culturel communautaire francophone dans cette ville.

Évaluation et efficacité des programmes et politiques du GTNO

Plan d'action lié au développement de la petite enfance

Le rapport final de l'évaluation du plan d'action lié au développement de la petite enfance de juillet 2001 à mars 2004 *Final Evaluation Report – Territoires du Nord-Ouest Early Childhood Action Plan, July 2001 to March 2004* a été présenté au comité directeur du développement de la petite enfance. Le rapport souligne le progrès réalisé en vue d'atteindre l'objectif d'enfants et de familles possédant un sentiment d'identité solide, fondé sur leur langue, leur culture et leur patrimoine uniques. La création de ressources communautaires et l'intégration d'activités de renaissance de la langue autochtone par des programmes et des services au niveau communautaire ont été identifiées comme des résultats importants. Le rapport mentionne aussi que :

> *« Grâce au projet de foyers de revitalisation linguistique, les communautés comprennent mieux la portée de la perte de leurs langues traditionnelles. » Et que, « elles se sont encore plus conscientisées, en même temps, sur l'importance de l'acquisition de la langue durant la petite enfance. »*
>
> Hume & Associates, mars 2004, p. 39

Directive sur l'éducation culturelle et linguistique autochtone

En 2003-2004, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a fait des recherches et a présenté une ébauche aux conseils scolaires de division et aux administrations scolaires de district concernant les exigences de base concernant les activités éducatives culturelles et linguistiques autochtones. Les directives abordaient les recommandations contenues dans le *Rapport final du Comité spécial de révision sur les langues officielles.* Ce processus a nécessité des consultations approfondies avec les conseils scolaires de division et les administrations scolaires de district de Yellowknife. Ces consultations ont entraîné certaines modifications à la première ébauche.

Entre autres, l'ébauche de la directive :

- exigeait que, lorsqu'une langue autochtone est enseignée, elle doit l'être pendant un minimum de 90 heures par année, ce qui correspond au

temps alloué à d'autres matières comme le français et les sciences humaines;
- exigeait que, lorsqu'une langue autochtone est enseignée pendant moins de 90 heures par année, les conseils scolaires de division et les administrations scolaires de district pertinents identifient le nombre d'heures réellement enseignées ainsi que tout obstacle prévenant la prestation de 90 heures d'enseignement par année. Il faut par la suite créer un plan pour surmonter ces obstacles et pour augmenter le nombre d'heures d'enseignement à 90 heures par année, avec un échéancier;
- exigeait que le financement pour les langues et la culture autochtones ne soit dépensé que sur les activités culturelles et de langues autochtones approuvées et que sur le recrutement de personnel;
- exigeait que les conseils scolaires de division et les administrations scolaires de district soumettent un rapport et un plan d'action provisoires pour le 31 octobre. Ces documents exposent en détail les dépenses courantes et prévues à la fin de l'exercice pour les langues et la culture autochtones; et
- clarifiait que les fonds non dépensés par un conseil scolaire de division ou une administration scolaire de district sur les activités culturelles ou de langues autochtones durant une année donnée peuvent être réaffectés à un autre conseil scolaire de division ou à une autre administration scolaire de district ayant conçu un plan pour les langues et la culture autochtones et ayant besoin de ressources supplémentaires.

On prévoit que cette directive sera émise et entièrement mise en œuvre le 1er septembre 2004.

Évaluation de l'Accord de coopération Canada-TNO

L'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones aux Territoires du Nord-Ouest fournit tout le financement alloué à la mise en œuvre et à l'offre des programmes et des services exigés en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Cela comprend le soutien administratif et en matière de politiques, ainsi que le soutien aux activités de développement culturel et communautaire. De plus, cet accord offre du financement pour les activités de revitalisation, de préservation et de mise en valeur des langues autochtones; pour des programmes d'appui de langues autochtones du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation; et pour le développement des ressources linguistiques.

Conformément à l'accord, le GTNO était tenu de faire une évaluation de l'accord avant la date butoir du 31 mars 2004. La firme Terriplan Consultants de Yellowknife a reçu le contrat pour effectuer cette évaluation et a présenté son rapport en mars 2004.

L'évaluation a indiqué que le GTNO a reçu 17,5 millions durant les cinq années de l'accord. De ce montant, le GTNO a dépensé directement 54 % des allocations de financement autochtones et 91 % des allocations de financement francophone. Le financement restant a été distribué aux communautés linguistiques pour leurs programmes et activités, pour un total de 4,35 millions aux langues autochtones et 725 000 $ au français. Le rapport conclut que l'accord a représenté une contribution importante à la revitalisation, à la préservation et à la mise en valeur des langues autochtones; à la prestation de services en français; et à la promotion du français.

Les études de cas mentionnées dans le rapport ont souligné le besoin de leadership local dans la gestion des activités communautaires; le besoin de projets créatifs, flexibles, intéressants et pertinents au niveau local; et le besoin de niveaux de financement stables et améliorés, un processus de demande simplifié et un mode de financement plus équitable.

Les conclusions clés du rapport ont indiqué un niveau de satisfaction élevé lenvers l'accord. Toutefois, elles ont identifié un besoin d'amélioration, particulièrement dans le secteur du financement au sujet de la rapidité, des lignes directrices de réaffectation et des dispositions de report pour tout montant non dépensé. Enfin, le rapport a conclu que le financement ne peut à lui seul réaliser les objectifs de l'accord concernant la survie des langues autochtones. La volonté politique soutenue, le leadership et l'engagement communautaires, l'approche coordonnée engageant les familles, les communautés et tous les paliers gouvernementaux sont également des points importants.

Conclusion

L'année 2003-2004 a été marquée par le changement, mais l'année qui s'annonce sera tout aussi importante, puisque les ministères, les conseils et les organismes du GTNO poursuivront leur travail sur les questions en suspens et sur les nouvelles initiatives liées aux langues officielles. Pendant ce processus, le gouvernement continuera d'établir des partenariats avec les communautés de langues française et autochtones et leurs représentants. Une approche marquée du sceau de la collaboration et faisant participer des individus de tous les âges, les familles, les communautés et les aînés est essentielle à la vitalité de toutes les langues officielles aux TNO.

Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) maintient son engagement à remplir ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*, à faire la promotion de l'usage des langues officielles dans l'administration et la prestation des programmes et services du gouvernment et à appuyer l'amélioration, la préservation et la revitalisation des langues autochtones de manière continue.

Cependant, pour garantir que les communautés de langues française et autochtones, leurs programmes et leurs activités reçoivent un appui convenable, de nouvelles ressources du gouvernement fédéral s'avèrent nécessaires, dans le cadre d'un nouvel Accord de coopération Canada-TNO.

Postface

Depuis le 1er avril 2004, on continue à faire beaucoup de progrès sur la mise en œuvre des engagements indiqués dans le document *Réaction au rapport final du Comité spécial de révision sur la Loi sur les langues officielles* du GTNO.

Comme ces activités jettent les bases de travaux qui seront effectués ultérieurement, les activités énumérées dans la liste ci-dessous ont été identifiées comme ne relevant pas du mandat de ce rapport initial par rapport à la date :

- on a approuvé les règlements du Conseil des langues officielles et du Conseil de revitalisation des langues autochtones, de même que les membres des représentants des communautés linguistiques à ces conseils;
- les deux conseils linguistiques prévoient tenir leur première réunion en octobre 2004;
- le GTNO a créé un comité interministériel pour élaborer un cadre de gestion axée sur des réalisations concrètes et de responsabilisation relatif aux programmes et aux activités des langues officielles;
- la recherche et la rédaction d'une ébauche de nouveaux règlements sur la *Loi sur les langues officielles* est présentement en cours;
- une directive sur l'éducation culturelle et linguistique autochtone est entrée en vigueur le 1er septembre 2004. Cette directive traite de l'utilisation appropriée des fonds alloués aux activités de langues et de cultures autochtones dans les écoles;
- la ministre de Patrimoine Canada a prolongé l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest pour la durée d'un (1) autre exercice financier au denier niveau de financement;
- on a entrepris une étude des coûts et des avantages de l'établissement d'un guichet d'accès et de reddition de comptes unique sur les questions liées aux langues officielles au sein du GTNO; et
- la construction de l'École Boréale à Hay River a débuté en septembre 2004. On prévoit terminer ce projet en septembre 2005.

Le rapport annuel de l'exercice financier 2004-2005 comprendra une description détaillée de ces activités et d'autres réalisations.

Annexe 1

Langues officielles des Territoires du Nord-Ouest

Le Bureau de la statistique des TNO a effectué un sondage auprès de la population des TNO en janvier et février 2004. Les statistiques de ce sondage sont fondées sur les réponses de 9 384 résidents âgés de quinze (15) ans et plus.

Les graphiques qui suivent utilisent les données du sondage de 2004 auprès de la population et des sondages précédents, pour illustrer certains changements dans la capacité de parler les langues officielles, sur une certaine période. Toutes les données de cette annexe portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus.

Au début de 2004, près de 98 % de la population pouvait parler l'anglais. C'est une légère hausse par rapport aux années antérieures et indique que l'anglais est de loin, la langue la plus couramment utilisée aux Territoires du Nord-Ouest.

Comme l'indique la Figure 1, le pourcentage de la population qui pouvait parler le français a légèrement augmenté de 1994 à 2004, passant de 8,5 % à 9,7 %. Une grande partie de cette hausse s'est produite à Yellowknife, mais a été quelque peu contrebalancée par le déclin de locuteurs du français dans les centres régionaux (Inuvik, Fort Smith et Hay River).

Figure 1

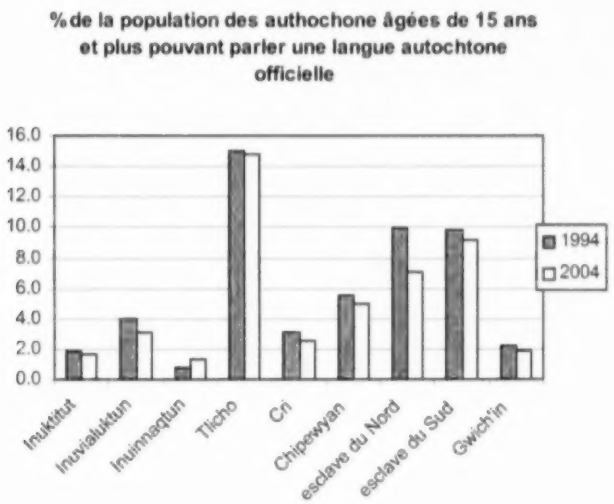

La Figure 2 étudie de près les pourcentages historiques des autochtones pouvant parler une langue autochtone. En 1984, près de 59 % des autochtones pouvaient parler une langue autochtone; par contre, au cours des 20 dernières années, cet état de fait a constamment diminué, et en 2004, environ 44 % des autochtones pouvaient parler une langue autochtone.

Figure 2

% des autochtones âgés de 15 ans et plus pouvant parler une langue autochtone, 1984 - 2004

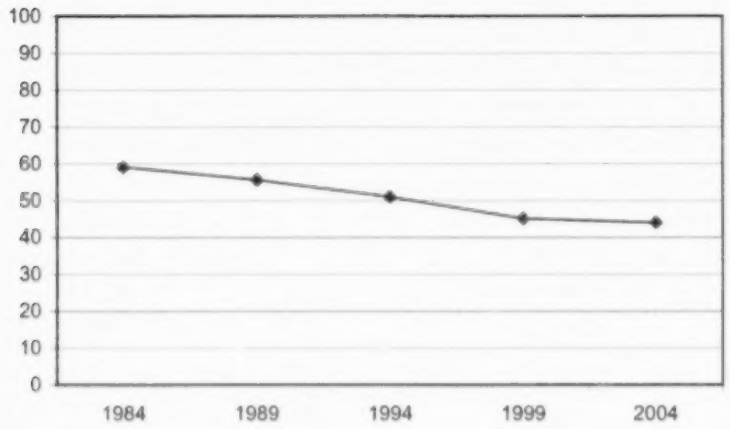

Il existe de grandes variantes régionales en ce qui concerne la capacité de parler une langue autochtone. La Figure 3 illustre qu'en 2004, près de 94 % des autochtones de la région du Slave Nord pouvaient parler une langue autochtone, par rapport à seulement 25 % à Yellowknife et dans la région de Beaufort-Delta.

Entre 1994 et 2004, le pourcentage de locuteurs d'une langue autochtone a diminué dans toutes les régions, particulièrement dans celles du Sahtu et du Deh Cho, qui ont connu des déclins d'environ 10 %. Malgré cette diminution, en 2004, environ 60 % des populations autochtones de ces deux régions pouvaient parler une langue autochtone (Figure 3).

Figure 3

% de la population autochtone âgée de 15 ans et plus pouvant parler une langue autochtone, par région

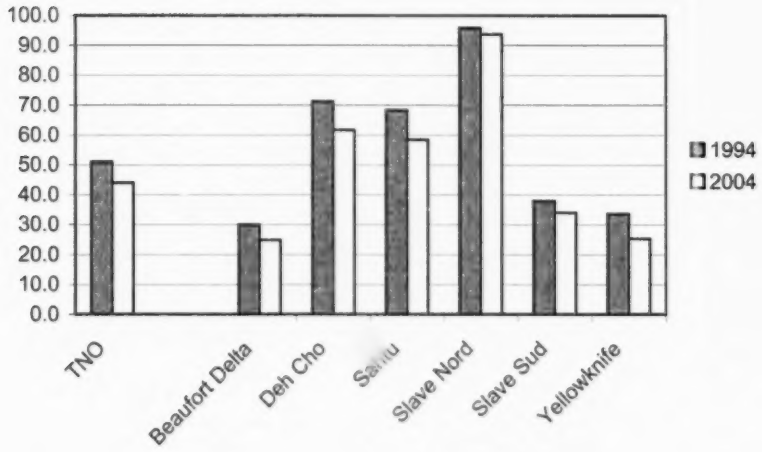

La Figure 4 illustre le pourcentage d'autochtones qui parlent une langue autochtone par groupe d'âge. Tant en 1994 qu'en 2004, presque 89 % des autochotones de 65 ans et plus pouvaient parler une langue autochtone. Dans tous les groupes d'âge plus jeunes, le pourcentage de personnes pouvant parler une langue autochtone a baissé au cours des 10 dernières années, avec le plus gros déclin dans le groupe des 55-64 ans. En 2004, environ 26 % des autochtones âgés entre 15 et 24 ans pouvaient parler une langue autochtone.

La Figure 5 illustre la distribution des locuteurs de langues autochotones par groupe d'âge. En 2004, de tous les locuteurs de langues autochtones des TNO, environ 16 % avaient 65 ans et plus, alors qu'un peu plus de 40 % étaient âgés entre 25 et 44 ans.

Les Figures 4 et 5 indiquent que même si la majorité des autochtones de 65 ans et plus peuvent parler une langue autochtone, cela ne représente que 16 % de tous les autochtones parlant une langue autochtone aux TNO. De même, environ 41 % des personnes âgées entre 35 et 44 ans pouvaient parler une langue autochtone, ce qui représente 20 % de tous les autochtones parlant une langue autochtone.

Figure 4

% de la population autochtone âgée de 15 ans et plus parlant une langue autochtone, par groupe d'âge

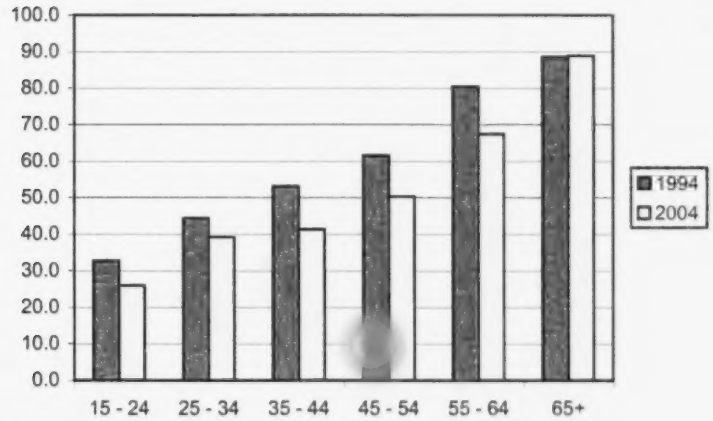

Figure 5

Distribution des autochtones parlant une langue autochtone, par groupe d'âge

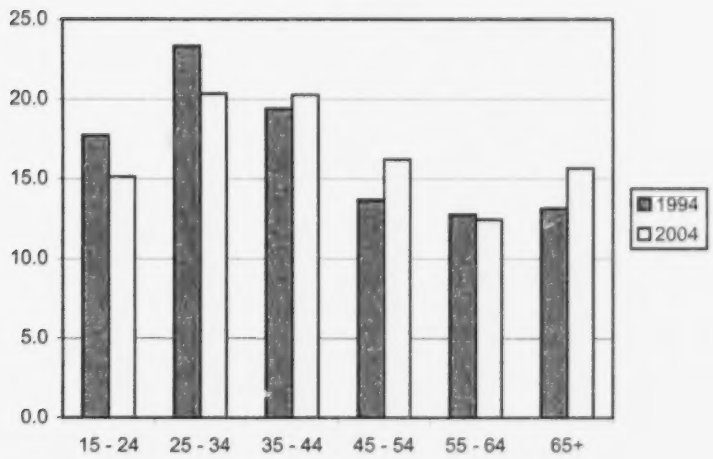

La Figure 6 illustre les diverses langues autochtones. Le tlicho est la langue la plus courante, car environ 15 % des autochtones parlent cette langue. Sauf pour l'innuinaqtun, toutes les langues autochtones ont connu une diminution, dans l'habileté à soutenir une conversation, entre 1994 et 2004. Pour bien des langues, la diminution était plutôt minime; par contre, pour l'esclave du Nord, la diminution correspondait à une baisse de plus de 3 % au cours des 10 dernières années.

Figure 6

% de la population des authochone âgées de 15 ans et plus pouvant parler une langue autochtone officielle

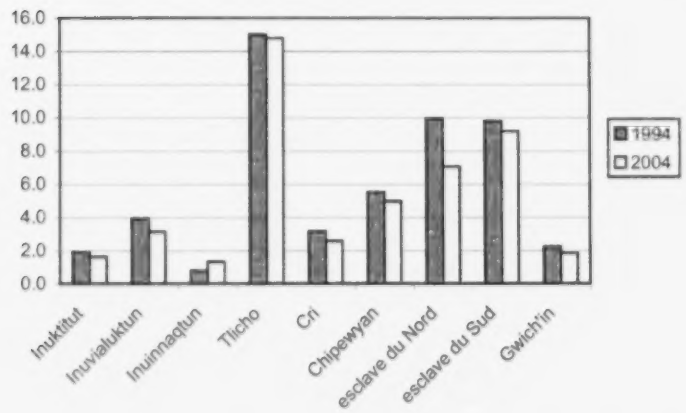

Le sondage de 2004 auprès de la population des TNO est une combinaison de deux sondages séparés : le premier portant sur la population active des TNO et le second sur les besoins en matière d'habitation aux TNO. Un rapport sur les conditions de l'habitation a déjà été publié et des rapports concernant la population active, les activités traditionnelles et la langue sont attendus. Les résultats supplémentaires du sondage et les détails sur la méthodologie sont disponibles sur le site Web du Bureau de la statistique des TNO, au www.stats.gov.nt.ca.

Annexe 2

Financement total des langues officielles du GTNO 2003-2004 (Crédits N° 1 et N° 4)

Langues autochtones		Crédits n° 4	Crédits n° 1
Entente d'évaluation		44 000 $	44 000 $
Centres d'enseignement et d'apprentissage		475,000 $	0 $
CSD Beaufort-Delta	85 000 $		
CSD Deh Cho	84 000 $		
CSD Tlicho	72 000 $		
CSD Sahtu	63 000 $		
CSD South Slave	62 000 $		
ASD YK 1	36 000 $		
ASD YK 2	35 000 $		
Conseil scolaire francophone	38 000 $		
Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones		196 000 $	0 $
Radiodiffusion des langues autochtones		175 000 $	222 000 $
Programme de formation de traducteurs-interprètes		20 000 $	0 $
Planification linguistique		25 000 $	0 $
Promotion linguistique		15 000 $	0 $
Développement de ressources linguistiques		0 $	0 $
Toponymes		15 000 $	0 $
Atelier linguistique/élaboration de terminologie (SSS)		35 000 $	0 $
Communautés linguistiques Total	1 343 000 $	900 000 $	443 000 $
Chipewyan	153 000 $		
Cri	82 000 $		
Esclave du Nord	151 000 $		
Esclave du Sud	224 500 $		
Gwich'in	162 000 $		
Inuvialuktun	242 500 $		
Tlicho	243 000 $		
Autres	85 000 $		
Initiative d'acquisition linguistique		0 $	919 000 $
Initiative de la petite enfance		0 $	898 000 $
Alphabétisation – Langues officielles (à partir du montant de 2,4 millions de l'initiative d'alphabétisation)		0 $	300 000 $
Projets culturels		0 $	111 000 $
Section des services linguistiques – Admin		0 $	280 000 $
Programmes scolaires de langues autochtones Total		0 $	6 696 000 $
CSD Beaufort-Delta	1 705 000 $		
CSD Deh Cho	877 000 $		
CSD Tlicho	893 000 $		
CSD Sahtu	863 000 $		
CSD South Slave	1 274 000 $		
ASD Dettah	75 000 $		
ASD YK 1	549 000 $		
ASD YK 2	394 000 $		
Conseil scolaire francophone	66 000 $		
Total pour les langues autochtones		1 900 000 $	9 913 000$

Source : Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation

Financement total des langues officielles du GTNO 2003-2004 (Crédits N° 4)

Langue française		Crédits n° 4	Total Crédits n° 4
Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones aux TNO			
ÉCF	Entente d'évaluation	88 000 $	
	Services de traductions en français du GTNO	315 000 $	
	Services au public	50 000 $	
	Politiques et coordination	110 000 $	
	Promotion linguistique	15 000 $	
	Financement communautaire (PDCC)	145 000 $	723,000 $
Justice	Services de traductions juridiques	425 000 $	
	Services au public	32 000 $	457,000 $
Santé et Services Sociaux	Politiques et coordination	40 000 $	
	Services au public	27 000 $	
	Services au public (Conseils de santé)	165 000 $	232,000 $
Exécutif	Services au public		6,000 $
Finances	Services au public		2,000 $
FMBS	Services au public		4,000 $
Assemblée législative	Services au public		15,000 $
MACA	Services au public		12,000 $
Société d'habitation des TNO	Services au public		10,000 $
Travaux publics et Services	Services au public/location de bureaux		86,000 $
Ressources, Faune et Développement économique	Services au public		25,000 $
Transports	Services au public		15,000 $
Commission des accidents de travail	Services au public		12,000 $
Société d'énergie des TNO	Services au public		1,000 $
Projet spécial : Promotion linguistique (FFT)			30,000 $
Projet spécial : Coordination de projets (AFCY)			48,645 $
Total			**1,678,645 $**
Accord de coopération Canada-TNO relatif à l'enseignement en français			1,266,000 $
Financement total pour le français			**2,944,645 $**

Source: Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation
* Les crédits n° 1 correspondent au financement accordé par le gouvernement territorial.
* Les crédits n° 4 correspondent au financement accordé par l'Accord de coopération Canada-TNO et à l'Accord de coopération Canada-TNO relatif à l'enseignement en français

Territoires du Nord-Ouest

If you would like this information in another official language, call us.

English

Si vous voulez ces informations en français, contactez-nous.

French

Kispin ki nitawihtin ē nihiyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.

Cree

TEJCHO YATI K'EE DI WEGODI NE WO DE GOTS'O GONEDE

Tłı̨chǫ

ʔERIHTʼIS DÉNÉ SÚŁINÉ YATıTʼAH HTıSTı ŁI KÉR NA BEYAYATı THEZA ʔATʼE, NUWE TS'EN YÓŁTı

Chipewyan

EDI GONDI DEHGAH GOTʼIE ZHATIE K'EE EDATʼEH ENAHDDHE NIDE

South Slavey

K'AHSHO GOTʼINE XƏDƏ K'E HEDERI ʔEDIHTLʼE YERINIWE NIDE DULE.

North Slavey

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijahch'uu zhit yinohthan ji', diits'at ginohkhii.

Gwich'in

UVANITTUAQ ILITCHURISUKUPKU INUVIALUKTUN, QUQUAQLUTA.

Inuvialuktun

ᑐᐊᐸ ᑎᑎᖅᑲᐃᑦ ᐱᓚᒍᕕᑦ ᐃᓄᖅᑎᓯᒪᔪᓂᖅ, ᐅᕙᑦᑎᓂᒃ ᐅᖃᐅᓯᖅ ᐅᑉᐱᐊᖅᑕᐅᓂᖅ

Inuktitut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.

Inuinnaqtun

Sue Glowach
Manager of Public Affairs
Education, Culture et Formation
Gouvernment des Territoires du Nord-Ouest
(867) 920-6222 Sue_Glowach@gov.nt.ca

Ce rapport a pu être publié, en partie, grâce au financement de *l'Accord de coopération Canada-T.N.-O. relatif au français et aux langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest.*

Crédits photographiques : Page couverture - Groupe du haut : à gauche : photo d'employé du MÉDF; au milieu : T. Macintosh/ Archives des TNO; à droite : Hunt/Archives des TNO; en bas, à droite : photo d'employé du MÉCF; en bas, à gauche : photo d'employé du MÉCF du Dettah Cultural Carnival. Groupe du bas : à gauche : photo d'employé du MÉCF du Dettah Cultural Carnival; au milieu : R. Knights/Archives des TNO; à droite : photo d'employé de l'Exécutif der l'affiche du plan stratégique du Cabinet en Esclave du Nord; en bas, à droite : photo d'employé du MÉCF; en bas, à gauche : photo d'employé du ministère de la Santé et des Services sociaux. Document : page 5, T. Macintosh/Archives des TNO; page 9, d'employé du MÉCF; page 11, photo d'employé du MÉCF; page 12, photo d'employé du MÉCF; page 13, photo d'employé du MÉCF; page 14, photo d'employé du MÉCF; page 15, photo d'employé du MÉCF; page 17, photo d'employé du ministère des Transports; page 19, photo d'employé du ministère de la Santé et des Services sociaux; page 21, photo d'employé du MÉCF; page 22, photo d'employé du MÉCF; page 24 photo d'employé du ministère de la Santé et des Services sociaux; page 25, photo d'employé du MÉCF; page 29 photo d'employé du MÉCF.